

ABYSSIN



L'abyssin idéal est de taille moyenne et doit présenter une bonne musculature. Il est d'apparence élégante. Il doit être vif et démontrer de l'intérêt pour tout ce qui l'entoure. Quoiqu'actif, l'abyssin doit être docile et manipulable.

I – CORPS/CONFORMATION (25)

(15) CORPS - L'objectif est d'arriver à un équilibre entre le type américain et oriental. La cage thoracique est ronde. Le dos est légèrement arqué lorsque le chat est debout. L'abdomen doit être égal.

(4) JAMBES - Les jambes doivent être longues et proportionnelles avec la longueur du corps.

(3) PIEDS - Les pieds sont bien définis, compacts, ovales et proportionnels au du corps.

(3) QUEUE - Lorsque mesurée sur le dos, la queue doit atteindre l'omoplate. Elle est large à sa base et se termine en fuseau à sa pointe.

II – TÊTE (25)

(15) TÊTE - VUE DE FACE - De forme triangulaire, la tête présente des contours arrondis sans aucune ligne droite. Le museau ne doit pas être pointu, ni présenter une pince exagérée de l'ossature derrière le renflement des moustaches (pinché). PROFILE - La transition entre le front, les sourcils et le museau doit présenter une courbe légère. Il ne doit pas y avoir présence de cassure. Le menton est fort.

(5) OREILLES - Grandes et modérément pointues. IDÉALEMENT AVEC UNE TOUFFE DE POILS aux extrémités. En forme de coupe avec une base bien évasée. Pointées vers l'avant comme si le chat écoute. Les poils sont courts et serrés.

(5) YEUX - En forme d'amande, larges, brillants et expressifs.

III – ROBE/LONGUEUR (10)

La fourrure est douce, souple au toucher et lustrée. De longueur suffisante pour avoir de 4 à 6 bandes de couleur en alternance entre les bandes foncées et les bandes claires. Le poil idéal reprend sa place lorsque tiré à rebrousse-poil. Le poil est plus long sur la colonne et devient graduellement plus court sur les flancs, les jambes et la tête.

IV – COULEURS (35)

TOLÉRÉES (JUSQU'À HUIT MOIS) LA PRÉSENCE DE LÉGÈRES MARQUES SUR LES PATTES, LE COU ET LES ÉPAULES AINSI QUE DES RACINES FONCÉES.

(15) COULEUR - La base du poil est claire de couleur unie sans gris ou noire (lièvre) ou cendrée (sorrel). La couleur des oreilles, du cuir du nez, des coussinets et du ventre doit être conforme à la description des couleurs.

(5) MARQUAGE FACIAL - Symétrique et d'aspect sauvage. Les yeux sont accentués par des paupières foncées encerclées de couleur pâle. Une marque en forme de « M » ou une couleur plus foncée apparaît à la verticale sur le front. Un trait foncé est dessiné sur le coin

externe de chaque œil. Le haut de la gorge, des lèvres et des narines sont de couleur plus claire, coquille d'œuf est préféré à blanc.

(15) TIQUETÉ - Uni avec de 4 à 6 bandes de couleur alternant entre une bande claire et une bande foncée. La pointe du poil est foncée et la base pâle. Le poil du ventre est non-tiqueté et plus doux que sur le dos et les côtés. Les extrémités sont couvertes de poils plus courts avec au moins 2 bandes de couleur. Il n'y a pas de tache ou zone irrégulière dans le tiquetage sauf la ligne de tiquetage plus foncée qui va de la tête à la base de la queue.

(5) COULEUR DES YEUX - Couleurs admises : Or, vert, noisette ou cuivre. La couleur la plus riche et profonde possible est désirée.

V – ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE (5)

La race doit démontrer un fort développement musculaire.

PÉNALITÉS

	DÉDUIRE
Menton fuyant	1-3
Grosses barres sur les pattes	1-5
Gros collier ouvert	1-5
Mauvaise couleur du cuir du nez	1-3
Coquille d'œuf ou crème descendant plus bas que la gorge	1-3
Coussinets bruns (lièvre)	1-4
Racines foncées sur chat adulte	1-5
Fourrure rude, mince, laineuse ou longue	1-3

REFUS DE TOUT TITRE

Collier fermé
Poils blancs ailleurs que sur le menton et la bouche
Couleur des coussinets incorrecte
Poils noirs sur le chat sorrel
Tiquetage inversé
Anneaux sur la queue
Tout autre critère de refus, tel que décrit dans la Préface générale

COULEURS RECONNUES

Lièvre, sorrel (roux), bleu, faon

• • •

ORIGINE DE LA RACE : Naturelle

EXIGENCES D'ENREGISTREMENT : Aucune fondation permise

Les abyssins non enregistrés avec le CCC : Les propriétaires doivent produire un pedigree de 8 générations d'une association reconnue. Dérogation possible avec test d'ADN. SVP, contactez le siège social.

EXIGENCES D'EXPOSITION : Abyssin, AOV non permis

ANCÊTRES PERMIS : Abyssin, AOV non permis

ACCOUPEMENT PERMIS : Abyssin, AOV non permis